

port des parents. En un mot, les règles de la visite des enfants à domicile sont les mêmes que celles de la visite des familles nécessiteuses par les membres chargés de ce soin dans les conférences.—Il résulte de cet exposé que l'office de patron est pénible et gênant. Aussi est-ce avec un véritable bonheur que je consigne ici le zèle vraiment digne d'éloge de la plupart des patrons et assistants-patrons, qui s'acquittent de leurs fonctions, sans montrer le moindre relâchement.

Comme les patrons sont tous des personnes peu fortunées et ayant à travailler pour soutenir leurs familles respectives, il s'en suit qu'ils ne peuvent surveiller les enfants que de loin en loin, et que, de fait, ceux-ci sont à peu près abandonnés à eux-mêmes presque toute la semaine, à part le temps de l'école. Encore pendant le temps de celle-ci, nos enfants sont-ils confondus et disséminés au milieu de centaines d'autres dans les différentes écoles de la ville. Le dimanche surtout, n'ayant pas tous des places dans les différentes églises, ils sont exposés à passer toute l'après-midi à courir dans les rues. Pour un grand nombre en effet, une basse messe le matin et le catéchisme chez les Frères de la Doctrine Chrétienne, voilà à quoi se bornerait la sanctification du dimanche.

Pour obvier à ces graves inconvénients nous avons essayé depuis deux ans de réunir nos enfants patronnés tous les dimanches et fêtes d'obligation, à 2 heures de l'après-midi, après les catéchismes qui se font dans les différents quartiers de la ville et auxquels ils sont tenus d'assister. Auparavant les enfants n'étaient réunis que quatre fois par année. Ces réunions se font dans la petite maison du Patronage, dont j'ai parlé ci-dessus. Tous les patrons et assistants-patrons sont invités à y